



et la

**Branche du négoce et de la distribution des combustibles
solides, liquides, gazeux et produits pétroliers**

**Appel à propositions
pour la formation
« Diagnostiqueur de cuve »**

Date: 16/09/17

Rédacteur: AGEFOS PME Siège National

Sommaire

1.	Présentation d'AGEFOS PME.....	3
2.	Le contexte et les enjeux	3
3.	Description de la prestation attendue	5
4.	Contenu de la proposition.....	5
5.	Engagements du prestataire de formation	7
6.	Procédure de l'appel à propositions	8
7.	Contractualisation	9

1. Présentation d'AGEFOS PME

Le Fonds d'Assurance Formation, AGEFOS PME est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec un agrément unique et national délivré par l'Etat. Il est régi par un accord constitutif, des statuts nationaux et régionaux. Conclu le 6 juillet 1972 et modifié en dernier lieu le 6 janvier 2015, l'accord constitutif d'AGEFOS PME a été signé entre la CGPME d'une part, et la CFTD, le CFE-CGC, la CFTC, la CGT et CGT-FO d'autre part. AGEFOS PME a été habilité OCTA par arrêté du 4 juin 2016.

AGEFOS PME est le premier gestionnaire privé de fonds pour la formation professionnelle et compte aujourd'hui 13 associations territoriales réparties en métropole ainsi que dans les DOM, et d'un Siège National.

Le réseau AGEFOS PME, implanté sur l'ensemble du territoire, exerce et développe, depuis 1972, ses missions et services au plus près des entreprises.

Le réseau AGEFOS PME propose également un service particulier aux branches professionnelles (51 branches adhérentes), groupes ou grandes entreprises nationales qui souhaitent mettre en œuvre une politique de formation commune aux entreprises qui leur sont rattachées.

Le présent appel à propositions est rédigé dans le respect de la procédure adaptée pour les achats directs de formation établie par AGEFOS PME.

2. Le contexte et les enjeux

La branche du négoce et de la distribution des combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers est aujourd'hui composée de 1500 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire et compte près de 15300 salariés (dont 66% d'hommes). La majorité des entreprises de la branche sont des TPE (82%).

Les activités des entreprises s'articulent autour de :

- La distribution de fioul domestique et de carburants, de bois énergie, de gaz ou de lubrifiant
- L'exploitation de stations-service
- L'installation, l'entretien et la maintenance d'appareil de chauffage

Ces entreprises inscrivent leur développement dans un contexte générateur d'adaptations et d'ajustements préconisant la protection de l'environnement et la disparition progressive des énergies fossiles. Elles doivent faire face à une réglementation lourde et stricte et à une concurrence accrue impliquant de nouveaux acteurs sur le marché. Cela génère de nouveaux défis notamment liés à la fidélisation de la clientèle.

Ainsi, la branche souhaite-t-elle accompagner ses entreprises dans une nécessaire diversification de leur offre de produits et de services par le développement d'activités secondaires en lien avec leur cœur de métier. Cette évolution nécessite de nombreux besoins en formation (techniques ou transverses) identifiés sur l'ensemble des filières.

Parmi les axes de réflexion initiés par la branche autour de la diversification des activités, la montée en compétences des salariés autour du métier de « diagnostiqueur de cuve » émerge.

En effet, aujourd'hui, plus de 4 millions de cuves contenant du gazole, GNR ou Fioul domestique, sont détenues par des utilisateurs particuliers ou professionnels et actuellement en service. Plusieurs dizaines de milliers ont, en outre, été abandonnées et laissées sur site.

Ces installations ne relèvent pas des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'environnement) mais d'une réglementation technique du 1er juillet 2004.

Contrairement à d'autres pays européens, la réglementation n'impose ni entretien, ni contrôle périodique.

Le vieillissement du parc de ces installations est susceptible d'accentuer le nombre de fuites, source de nuisances et de pollution des sols.

En systématisant un contrôle/diagnostic tous les 10 ans, il peut être estimé la création de 700 emplois équivalent temps plein, sans compter l'impact sur les emplois résultant de travaux induits, ni les emplois indirects.

Il n'existe pas, aujourd'hui, de spécialistes reconnus permettant à un utilisateur d'effectuer un diagnostic de ces installations et très peu d'entreprises de travaux sont en capacité d'intervenir.

Dans un prolongement naturel des activités de fourniture de produits pétroliers, les entreprises de la branche apporteraient une solution à une situation préoccupante, constitueraient un réseau dont les compétences pourraient être reconnues et anticiperaient une évolution réglementaire qui imposerait des contrôles périodiques.

C'est pourquoi la branche souhaiterait mettre en place une formation liée au métier de « Diagnostiqueur de cuve » et a souhaité rédiger cet appel à propositions auprès des organismes de formation.

Dans ce cadre, les enjeux sont les suivants :

- l'acquisition des compétences permettant de répondre aux besoins de la branche du négoce et de la distribution des combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers en matière de diversification
- apporter une solution formative aux évolutions du marché du travail de la branche du négoce et de la distribution des combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- proposer une solution formative adaptée, de proximité et de qualité, pour répondre aux besoins en compétences liées à l'évolution du travail
- accroître la capacité des salariés fragilisés d'évoluer de façon autonome au sein du marché du travail

3. Description de la prestation attendue

- Le périmètre d'intervention du [des] prestataire[s] sélectionné[s] est défini sur l'ensemble du territoire métropolitain.
- La formation « Diagnostiqueur de cuve » cible l'ensemble des salariés et demandeurs d'emploi.
- Effectif recommandé par session de formation : 8 stagiaires maximum
- Contenu de la prestation de formation :
 - La formation doit porter sur 2 niveaux distincts :
 - NIVEAU 1* : Le diagnostic de l'installation, associant un test d'étanchéité
 - NIVEAU 2* : La mise en sécurité minimale

* La branche fournit à la fin de ce document, à titre indicatif, les compétences en terme de « savoir faire » et « savoir être » qui sont associées au NIVEAU 1 et NIVEAU 2. Liste non exhaustive.

Deux propositions pédagogiques distinctes devront être détaillées en fonction des NIVEAUX.

- Lieu(x) de la formation : possible sur toute la France
- Durée **indicative** par prestation de formation et modalités :

NIVEAU 1 : Durée préconisée : 3 jours (21 heures) Partie théorique en salle / partie pratique sur plate-forme pédagogique mobile - Cuves école - Matériels de contrôle - Accessoires des cuves
--

NIVEAU 2 : Durée préconisée : 3 jours (21 heures) Partie théorique en salle (idem module 1) + plate-forme pédagogique permettant aux participants de réaliser des interventions sur cuve.
--

- **A l'issue de la formation**, une double évaluation sera demandée aux participants et sa synthèse sera transmise annuellement par le prestataire à la branche (A l'attention de Roseline COIGNARD rcoignard@agefos-pme.com)
 - Evaluation sur le déroulé de la formation
 - Evaluation des compétences (à partir d'un questionnaire d'évaluation mise à disposition de l'organisme par la branche).

La branche sera attentive à tous autres moyens d'évaluation que l'organisme de formation jugera nécessaire de mettre en place afin d'avoir une évaluation pertinente et fine des savoir être et savoir faire acquis par le stagiaire.

4. Contenu de la proposition

L'offre du prestataire doit impérativement inclure les points suivants :

4.1. Présentation du prestataire de formation

- raison sociale
- SIRET
- numéro de déclaration d'activité

- effectif salarié de la structure
- secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité

4.2. Contexte et objectifs généraux de la prestation de formation

Le prestataire devra préciser sa compréhension des attendus de la formation (notamment en termes d'enjeux et d'opportunité pour branche du négoce et de la distribution des combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers) et sa conception de la prestation demandée (conseil, accompagnement, formation, FOAD ou autre) par NIVEAUX : Prestation détaillée pour le NIVEAU 1 et pour le NIVEAU 2.

La branche sera particulièrement attentive aux solutions formatives innovantes et à l'accompagnement renforcé des stagiaires que l'organisme sera en capacité de mettre en place (Mise en place d'une plate forme collaborative, suivi du stagiaire pendant la session et ultérieurement, etc...)

Chaque année, le prestataire devra être en capacité de fournir à la branche un suivi des stagiaires en matière d'insertion dans l'emploi. A cette fin, il adressera annuellement à la branche un bilan des sessions suivies (nombre de stagiaires, caractéristiques (âge, CSP,...), heures de formation suivies, intégration dans l'emploi, appréciation du déroulé de la formation, ...).

4.3. Déroulement de la prestation de formation

Le document remis précise pour chacune des actions :

- le découpage de la formation (thème traité, durée approximative...) par NIVEAU.
- les méthodes et moyens pédagogiques utilisés
- les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation :
Pas de prérequis pour le NIVEAU 1.
Les prérequis pour le NIVEAU 2 : avoir validé le NIVEAU 1.
- Les modalités d'accompagnement des stagiaires
- Les modalités d'évaluation de la formation

4.4. Moyens humains

Le prestataire présente dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet : Nom, qualification et expérience de(s) intervenants. Ces informations seront complétées par la production d'un CV individuel détaillant les qualifications, compétences et expérience de l'intervenant.

4.5. Références du prestataire

Le prestataire présentera des références significatives d'actions conduites de préférence dans le domaine et/ou dans le secteur en termes d'accompagnement et/ou de formation.

4.6. Offre financière

Le prestataire indique de manière précise le prix en euros hors taxe de la prestation. Ce coût inclut l'ensemble des frais engagés (coût d'animation, supports de formation) pour la mise en œuvre de la prestation.

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Il se positionnera soit sur une tarification pour un accompagnement individuel, soit sur une tarification sur un accompagnement collectif, soit sur les deux.

Le prix de la prestation est à indiquer en Euros Hors Taxe. Il inclut toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire (frais d'ingénierie, coût pédagogique, frais de formateur...).

Proposition financière pour un accompagnement individuel des candidats :

Intitulé du module de formation	Durée en heures	Dont nombre d'heures en présentiel	Dont nombre d'heures en e-learning	Entrée / Sortie permanentes (oui / non)	Coût horaire HT par stagiaire	Coût total HT par stagiaire
NIVEAU 1						
NIVEAU 2						

Proposition financière pour un accompagnement collectif des candidats :

Intitulé du module de formation	Durée en heures	Dont nombre d'heures en présentiel	Dont nombre d'heures en e-learning	Nombre de stagiaires minimum	Coût horaire HT par stagiaire	Coût total HT par stagiaire
NIVEAU 1						
NIVEAU 2						

Le cas échéant, la proposition financière inclura le prix des prestations par lot puis globalisé, les modalités de réception des lots et la description des livrables.

5. Engagements du prestataire de formation

Respect de la qualité des actions de formation

Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue fixe les critères qui devront être contrôlés par l'OPCA dans le cadre de ses achats de formation.

A ce titre, l'organisme de formation s'engage à fournir tout élément permettant à l'OPCA de vérifier les critères suivants :

1. l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

De plus, AGEFOS PME s'assurera du respect de la réglementation en vigueur en matière de formation professionnelle continue portant sur :

- l'établissement d'un règlement intérieur ;

- les conditions de réalisation d'une action de formation (programme de formation avec mention des prérequis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats) ;
- les documents à remettre aux stagiaires avant l'entrée en formation ;
- et la garantie de la protection des libertés individuelles (toute information demandée à un stagiaire doit avoir un lien direct et nécessaire avec l'action de formation).

Ces différents éléments seront précisés à l'organisme de formation dès notification de sa sélection dans le cadre du présent appel à propositions.

L'organisme de formation, à compter du 1er juillet 2017, devra obligatoirement être inscrit sur le DATADOCK afin de faciliter son référencement par les financeurs (OPCA, etc.). (cf www.agefos-pme.com)

Les prestataires certifiés ou labellisés par un organisme référencé par le CNEFOP devront justifier de leur certification. Les autres organismes de formation devront présenter les éléments de preuve liés aux 21 indicateurs définis en commun par tous les OPCA.

6. Procédure de l'appel à propositions

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées :

par e-mail à : rcoignard@agefos-pme.com	et par courrier à : AGEFOS PME Roseline COIGNARD 187, quai de Valmy 75010 PARIS
---	--

Au plus tard le 30/09/2017

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

6.2. Sélection du prestataire

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

a/ Etapes et calendrier de sélection

Période / échéance	Descriptif de l'Etape
11/09/2017	Lancement de l'appel à propositions : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site Internet www.agefos-pme.com L'appel à propositions a par ailleurs été diffusé à un nombre restreint de prestataires en capacité de répondre au marché, identifiés sur la base de critères précis et objectifs.
9/10/2017	Date limite de réception des propositions

<i>A partir du 09/10/2017</i>	Instruction des réponses recevables
11/10/2017	Commission de sélection : la commission est composée des membres de la SPP de la branche
20/10/2017	Notification de la décision
<i>Fin 2017/ début 2018</i>	Démarrage de la prestation : premières sessions de formation attendues pour le second trimestre 2017 ou début 2018.

b/ Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse - Compréhension du contexte et de la problématique, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	Sur 3	3
Qualification du formateur et expérience en lien avec la thématique concernée	Sur 3	2
Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement	Sur 3	3
Capacité à intervenir sur le territoire demandé / ancrage territorial	Sur 3	1
Egalité professionnelle	Sur 3	1
Propositions d'amélioration éventuellement formulées	Sur 3	3
Proposition financière	Sur 3	2

AGEFOS PME se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

AGEFOS PME se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

AGEFOS PME n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

Les prestataires non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mise en œuvre du présent appel à propositions ont la possibilité de déposer leur contestation auprès de la commission de recours AGEFOS PME SIEGE, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de l'OPCA.

Cette commission de recours est composée de membres paritaires et de techniciens de l'OPCA.

7. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et l'AGEFOS PME.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par nos services.

Elle précisera également les modalités d'adhésion du prestataire à la Charte Qualité d'AGEFOS PME, dans le respect de sa procédure d'évaluation et de référencement Qualité.

Pour toute précision, vous pouvez contacter :

Roseline COIGNARD

AGEFOS PME

Tél. : 01.44.90.46.39

Email : rcoignard@agefos-pme.com

Contenu et référentiels des niveaux 1 et 2

NIVEAU 1

Diagnosticur de réservoir d'hydrocarbure non ICPE (point éclair sup. à 55°C)

Diagnostic et conseil

Compétences « Savoir »

- Comprendre la notion d'étanchéité (débit de fuite : règle de l'art)
- Connaître les propriétés physiques des liquides (fuel, eau, sédiments)
- Connaître les textes réglementaires de référence et les normes applicables
- Connaître les différents types de réservoir - avantages/inconvénients pour l'utilisateur
- Connaître les différents types d'accessoires et leur fonctionnement
- Connaître les modes de dépotage adaptés aux différents limiteurs de remplissage et types de cuves
- Connaître les différentes sortes de mesures de débit de fuite :
 - Ponctuelle
 - ✓ Test dépression
 - ✓ Test mille bulles
 - ✓ Test ultrasons
 - ✓ Test vérification niveau
 - ✓ Test hydraulique
 - Permanente :
 - ✓ Test détecteurs de fuite
- Connaître le matériel associé à ces tests
- Connaître les risques associés à ces tests
- Connaître les classes de détecteurs de fuite, les limites de chacune, leur champ d'application

Compétences « Savoir-faire »

- Savoir remplir une fiche de diagnostic de réservoir et de ses accessoires
- Détenir ou trouver les normes applicables
- Faire un état de la cuve, de son environnement et de son utilisation
- En déduire les éventuels problèmes associés
- appliquer le cheminement logique adapté à la situation de la cuve
- Poser les questions pertinentes à l'utilisateur de la cuve
- Identifier les accessoires (limiteur, détecteur, évent, remplissage, jauge)
- Vérifier la conformité du réservoir et des accessoires à la réglementation et aux normes
- Savoir identifier les tuyauteries dans l'environnement de la cuve (sections, matériaux)
- Vérifier l'implantation correcte des tuyauteries (pente)

- Détecter une éventuelle présence d'eau dans un réservoir
- Déterminer les causes de présence d'eau ou sédiments dans la cuve
- Identifier la méthode de contrôle adaptée à la typologie de cuve
- Mettre en œuvre la méthode de contrôle pertinente
- Effectuer auprès de l'utilisateur une synthèse des principales observations
- Formuler et adapter les préconisations en fonction de l'utilisation de la cuve

- En cas de non-conformité réglementaire, proposer :
 - ✓ Remplacement de l'installation
 - ✓ Remise en conformité (réparation - modification)
- En cas de conformité réglementaire, recommander :
 - ✓ Les bonnes pratiques

- Argumenter les préconisations sur la base des critères d'efficacité et des critères de coûts ;

Compétences « Savoir être »

- Sensibiliser le client à l'importance du contrôle périodique, aux conséquences d'une pollution et d'éventuels travaux recommandés.

Durée préconisée : 3 jours (21 heures) - Nombre maximum de participants : 8 personnes

Partie pratique : sur plate-forme pédagogique mobile

- Cuves école
- Matériels de contrôle
- Accessoires des cuves

NIVEAU 2

Mainteneur de stockages hydrocarbures (hors ICPE)

Mise en sécurité

Compétences « Savoir »

Généralités d'intervention sur une cuve :

- localisation (local séparé, commun, aérienne, enterrée) ;
- Identification des tâches à effectuer permettant une mise en sécurité à minima ;
- Identifier le matériel nécessaire (outillage, équipement, EPI)

Particularités :

Notions ATEX ;

Méthodes de nettoyage et matériels adaptés ;

Dégazage et mesures

Compétences « Savoir-faire »

Effectuer un raccordement selon les règles de l'art :

Sur un événement

Identification :

- ✓ du matériau adéquat

- ✓ de l'implantation (positionnement, pente)
- ✓ du diamètre en fonction de la cuve et du diamètre du tuyau de remplissage
- ✓ l'absence de vanne

Sur canalisation de remplissage

Identification :

- ✓ du matériau adéquat ;
- ✓ de l'implantation (positionnement, pente) ;
- ✓ du diamètre en fonction de la cuve ;
- ✓ du prolongement au-delà de l'orifice

Sur canalisation d'aspiration ou de refoulement

- Comprendre les fonctions de ces canalisations

- Identification :

- ✓ du matériau adéquat ;
- ✓ de l'implantation (positionnement, pente) ;
- ✓ du diamètre en fonction de la cuve, de la canalisation et du débit requis ;
- ✓ de la vanne police

Intervenir sur :

- une Jauge
 - ✓ Positionner la jauge selon les règles de l'art ;
 - ✓ Étalonner la jauge (mécanique ou télémétrique) ;
 - ✓ Expliquer à l'utilisateur les limites des jauges et l'étalonnage de sa jauge
- un limiteur de remplissage
 - ✓ Connaître les différents systèmes ;
 - ✓ Positionner le limiteur selon les normes applicables
- l'arrimage
 - ✓ Sangler une cuve aérienne selon les règles de l'art et la réglementation en vigueur
- le couvercle
 - ✓ Identifier les accessoires associés
 - ✓ Remettre en place les accessoires
 - ✓ Remplacer le joint d'étanchéité
- le bac de rétention
 - ✓ Vérification de l'étanchéité
 - ✓ Vérification écoulement pluvial en stockage extérieur
- le système de détection de fuite

Contrôle du fonctionnement, remise en état

- canalisations de liaisons (batteries)

Contrôles des raccordements et de la communication ;

Mettre en place la signalétique réglementaire

- Vérification de l'installation après travaux ;
- Établissement d'une fiche de diagnostic valant fiche de réception.

Compétences « Savoir-être »

Sensibiliser le client à l'importance du maintien en état de son installation ;

Recommandations d'usage

Durée : 3 jours (21 heures) - Nombre de participants maximum : 8

Partie pratique :

En salle (idem module 1) + plate-forme pédagogique permettant aux participants de réaliser des interventions sur cuve.